

Critères d'acquisition

La Foncière définit une série de critères d'acquisition exigeants, garants des performances passées et présentes, qui légitiment sa stratégie de développement depuis 1954

Résidentiel
<ul style="list-style-type: none">• Non subventionné• Typologie adaptée
Commercial
<ul style="list-style-type: none">• Bail de durée• Modulable
Neuf
<ul style="list-style-type: none">• Construction en partenariat avec entreprise générale• Perspective de location satisfaisante
Ancien
<ul style="list-style-type: none">• Qualité d'habitat• Potentiel de plus-value• Objet à rénover ou non
Situation géographique
<ul style="list-style-type: none">• Moyenne ou grande ville de Suisse romande• Zone urbaine• Bien desservie par les transports en commun• À proximité d'écoles et de commerces
Rentabilité
<ul style="list-style-type: none">• Le loyer doit correspondre à l'environnement économique et social• Le rendement est privilégié à la plus-value
Prix
<ul style="list-style-type: none">• 5 - 50 Mios
Régime juridique
<ul style="list-style-type: none">• Société immobilière• En nom propre